

## Votes nominatifs sur les motions

*Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).*

*Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.*

### **VOTES :**

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen) au vice-premier ministre et ministre de la Défense sur « le remplacement des F-16 » (n° 107)  
(développées en réunion publique de la commission de la Défense nationale du 9 octobre 2013)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 107/001)

- une motion de recommandation par Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen)
- une motion pure et simple par Georges Dallemagne (cdH) et Kristof Waterschoot (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 91 voix contre 50

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Peter Dedecker (N-VA) au ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « les conflits d'intérêts chez Belgacom » (n° 108)
- M. Stefaan Van Hecke (Ecolo-Groen) au ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « la cyberprotection » (n° 105)  
(développées en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 9 octobre 2013)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 108/001)

- une motion de recommandation par Peter Dedecker (N-VA) et Bert Wollants (N-VA)
- une motion pure et simple par Valérie De Bue (MR), Karine Lalieux (PS), Meryame Kitir (sp.a) et Jef Van den Bergh (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 89 voix contre 49 et 1 abstention

3. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Tanguy Veys (VB) au ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « le conflit d'intérêt dans le chef du CEO de Belgacom, M. Didier Bellens, en ce qui concerne la vente éventuelle de StroBuilding » (n° 109)

(développées en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 9 octobre 2013)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 109/001)

- une motion de recommandation par Tanguy Veys ( VB)
- une motion pure et simple par Valérie De Bue (MR), Karine Lalieux (PS) et Jef Van den Bergh (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 91 voix contre 50